



Maintenant on le sait enfin, après des annonces mensongères répétées de la part de la présidente de l'Ordre National des Infirmiers, questionnée par les députés lors de son audition du 23 mars dernier. Elle avoue que seulement 10% des dossiers d'inscriptions sont remontés.

90% des professionnels résistent toujours à l'ordre !

Des ambitions pharaoniques qui dérangent

La présidente de l'ordre attendait 35 millions d'euros pour faire tourner son officine, elle ne peut compter que sur 3,5, si toutefois les infirmiers inscrits s'acquittent de leur cotisation! Cela a fait sérieusement tiquer les députés qui l'ont auditionnée, non seulement l'énormité du budget, mais surtout le peu d'adhésion. (Mais elle a eu une idée géniale pour récupérer des fonds : faire cotiser les bénévoles !)

D'autre part si 14% des IDE avaient voté pour élire les conseillers ordinaires, 10% présumés cotisants, on peut dire que les actions de l'ordre baissent et que la résistance monte !

Faire connaître notre refus

Rien n'est bien sûr gagné. Alors que notre mobilisation fait vaciller l'ordre sur sa base il va falloir encore pousser,

et fort, pour l'abrogation de l'ordre ! La proposition de loi du député Yves Bur va dans le sens d'une restriction de l'obligation d'inscription à l'ordre aux collègues libéraux. La perspective d'une telle limitation ouvre la porte à la même revendication, légitime, de la part de tous les professionnels salariés concernés par un ordre.

Il s'agit donc d'une part de faire comprendre aux députés que 500 000 bulletins de vote ça compte, que la question de la cotisation est secondaire, et que ceux qui nous débarrasseront de l'ordre ont tout à y gagner. Il faut continuer d'envoyer des mails et autres courriers, mais aussi aller les trouver en délégation ou en manif dans leurs permanences pour leur expliquer le problème (il y aurait 26 députés UMP à ce jour qui auraient signé la proposition de loi sur l'exemption des salariés).

Du côté mobilisation, il va falloir aussi agir

Les directeurs d'établissements ont d'autres chats à fouetter que d'avoir du personnel en ébullition sur cette affaire. En remettant la question de l'ordre sur le tapis à chaque instance ou à chaque occasion, les directeurs, en plus des tensions sur d'autres problèmes, font savoir au ministère qu'ils n'ont pas envie d'une explosion. Il faut maintenir la pression sur les administrations, délégations pour demander l'abrogation, saisir les CTE en invoquant la discrimination à l'embauche quand des IDE non inscrites sont en poste alors que l'on demande aux nouveaux leur inscription... Ils ressentent le problème de l'ordre comme une mèche supplémentaire. (Perte de la catégorie active, reclassement bidon, problèmes d'effectifs et de surcharge de travail... et les restructurations.)

**A L'ORDRE INFIRMIER,
LA DÉONTOLOGIE,
ON A ÇA DANS LA PEAU.**



**INFIRMIÈRE,
DANS L'INTÉRÊT
DU MALADE,
TA COTISÉ
ET EN VITÉSSE !
\$INON...
CONFRATERNÉIEMENT.
L'Ordre.**



Informer tous azimuth

La pression s'exerce aussi fortement sur nos jeunes collègues à qui les DDASS demandent, avant d'enregistrer leur diplôme, une inscription préalable à l'ordre, c'est illégal, cf note DREES-DMSI N° 48 du 25/03/2010, tout comme l'exigence des directions d'établissement avant embauche demandant l'inscription à l'ordre.

On n'a pas gagné la partie, nous avons gagné du temps et ce n'est pas pour la seule cotisation que nous refusons l'ordre. Le code de déontologie est en route pour validation. Et c'en est fait de notre liberté s'il aboutit !

Enfin, il faut ancrer la mobilisation.

Une résistance intersyndicale

Au niveau fédéral l'intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, SNICSF-SU, FO et SUD) continue d'un côté sa pression sur les élus, courrier aux présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, demande d'audition à la commission sociale de l'Assemblée National avec des arguments renouvelés en fonction des déclarations de la présidente de l'ordre, courrier à Bachelot.

Un communiqué de presse est diffusé à l'ensemble des médias et des professionnels pour soutenir la résistance et montrer que sur ce dossier les syndicats font blocs.

Dans l'Aude par exemple la majorité (7/11) des conseillers ordinaires départementaux ont démissionné. Il y a d'autres exemples et des départements où il n'y aurait plus d'ordre. Ailleurs l'ordre a tenté de faire déconventionner auprès de CPAM des kinés non inscrits et ont échoués, mais sur ce plan les organisations syndicales veillent aussi.

Une résistance collective

Il faut que cette volonté de travail unitaire se réalise partout, autant en intersyndicale qu'en collectifs plus larges. Pour le premier Mai l'ordre annonce la relance des cotisations, avec rappel de l'année précédente et pénalité : $75+75+25=175€$, pour un ordre qui ne nous veut pas du bien et ne cherche qu'à nous museler avec un code interdisant toute activité syndicale et s'immiscent dans la vie privée c'est très cher payé.

Lors de la dernière réunion du conseil national de l'ordre il a même été question de porter cette cotisation à plus de 90 euros!

Il faut que les IDE, les kinésithérapeutes, les pédicures podologues fassent connaître leur refus, l'ordre n'est pas que superflu il est dangereux et méprisant.

Il faut exposer le refus de l'ordre:

- en portant les badges.
- en s'engageant en signant le manifeste de la désobéissance sur le site: <http://www.contrordreinfirmier.org/>
- en faisant signer le texte de soutien contre les ordres qui est sur le même site pour le transmettre aux élus
- en continuant d'envoyer individuellement et collectivement des courriers aux élus.

SUD et les autres organisations syndicales sont là pour vous y aider.

Sollicitez les, organisez vous, la brèche est ouverte dans la muraille de l'ordre, il ne tient qu'à nous de nous y engouffrer pour la mettre définitivement à bas.

**Tous ensemble faisons de l'ordre
un mauvais souvenir avant
qu'il ne devienne un cauchemard!**

Paris le 10/04/10

